

## FICHE DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS

POUR L'ÉTUDE DÉTAILLÉE DU RACCORDEMENT D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION DÉCENTRALISÉE PHOTOVOLTAÏQUE D'UNE PUISSANCE SUPÉRIEURE À 10 KVA (version 25082022)

### Données générales du projet

#### Demandeur :

Nom de la société : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ N° :     Bte :

Code Postal :     Localité : \_\_\_\_\_

Nom de la personne de contact : \_\_\_\_\_

Téléphone :         GSM :

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

#### Producteur :

Nom de la société : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ N° :     Bte :

Code Postal :     Localité : \_\_\_\_\_

Nom de la personne de contact : \_\_\_\_\_

Téléphone :         GSM :

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

#### Site de production :

Nom de la société : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_ N° :     Bte :

Code Postal :     Localité : \_\_\_\_\_

Code EAN relatif au branchement du site de production : **54145570000** \_\_\_\_\_

### Description des installations de production

#### Caractéristiques générales :

Production	Puissance de production		kVA
	Répartition de cette puissance sur les 3 phases		kVA
	N.B. : le déséquilibre de puissance entre les 3 phases ne peut pas excéder 20A avec une limite maximum fixée à 4,6 kW		kVA
			kVA

Joindre un schéma unifilaire de l'installation de production

#### Panneaux solaires :

Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_

Puissance crête unitaire : \_\_\_\_\_ Wc Nombre : \_\_\_\_\_

Joindre les caractéristiques techniques communiquées par le constructeur.

## Convertisseurs DC/AC :

Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_  
Puissance maximum unitaire : \_\_\_\_\_ kVA Nombre : \_\_\_\_\_

Joindre les caractéristiques techniques communiquées par le constructeur.

N.B. : Le type de convertisseur doit faire partie des convertisseurs reconnus pour l'application du C10/11 (liste reprise dans le document C10/26 disponible sur [www.synergrid.be](http://www.synergrid.be)).

## Protection de découplage réseau (obligatoire) :

Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_

N.B. : - Le type de protection doit être approuvé par le gestionnaire de réseau et faire partie des relais reconnus pour l'application du C10/11 (liste reprise dans le document C10/21 disponible sur [www.synergrid.be](http://www.synergrid.be)).  
- Les paramètres de réglage de la protection doivent être soumis à l'accord du gestionnaire de réseau (les fonctions de la protection sont décrites dans le document C10/11 disponible sur [www.synergrid.be](http://www.synergrid.be)).

Joindre les caractéristiques techniques communiquées par le constructeur.

## Protection anti-retour (si autoconsommateur) :

Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_

N.B. : - Le type de protection doit être approuvé par le gestionnaire de réseau et faire partie des relais reconnus pour l'application du C10/11 (liste reprise dans le document C10/25 disponible sur [www.synergrid.be](http://www.synergrid.be)).

## Protection de déséquilibre (si production basse tension) :

Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_

N.B. : - Le type de protection doit être approuvé par le gestionnaire de réseau.

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Signature :

**Ce document est à renvoyer à :** REW  
Rue Provinciale 265  
1301 BIERGES